



# TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE P

JUILLET 2024 (données au 31/07/2024)



36 M€ Actif net

(M)

142,91€ Valeur liquidative

/aleur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé



### **Gérants**

Alvaro Ruiz-Navajas, Pierre Schang

### Caractéristiques

Fonds commun de placement (FCP) de droit français

Durée de vie 99 ans 15/09/2008 Création Date de 1ère VL 15/09/2008 Code ISIN FR0010649772 Code Bloomberg TOGOLDP FP

Devise de cotation FUD Affectation des résultats Capitalisation

MSCI ACWI MATERIALS NET

Indice RETURN EUR

Eligible au PEA Classification SFDR Article 8

L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartim

### Conditions financières

Frais d'entrée 4% max. non acquis à l'OPC

Frais de sortie 1% max 2,00% TTC max. Frais de gestion

Commission de surperformance Swing pricing Min. de souscription 1 EUR

# Frais au 30/09/2022

Frais de gestion et

autres frais 2,00% administratifs et

d'exploitation

0.27% Coûts de transaction Frais de Non surperformance

# Informations opérationnelles

Valorisation Quotidienne Cut-off 14:30 Rèalement 1+2

Valorisateur CACEIS Fund Administration

Dépositaire CACEIS Bank Décimalisation Dix-Millièmes

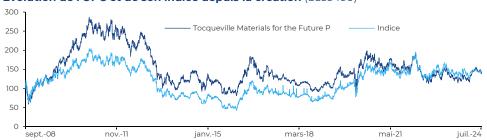
# Commentaire du gérant

L'objectif du fonds est d'obtenir à long terme une performance supérieure à celle de l'indice MSCI ACWI Materials Net Return Euro.

Tocqueville Materials for the Future P régresse de -0,18% sur le mois et progresse de 7,81% depuis le début de l'année

En juillet, le MSCI ACWI Materials dividendes nets réinvestis a progressé de 1,9 %. Tocqueville Materials for the Future a sous-performé son indicateur de référence. Les principaux contributeurs positifs ont été AGNICO EAGLE (+17,0 %), PAN AMERICAN SILVER (+14,6 %), WHEATON PRECIOUS METALS (+13,0 %), ou NEWMONT (+16,2 %). A l'inverse, les baisses de SOUHT32 (-18,1 %), ERAMET (-16,6 %) ou CAMECO (-8,3 %) ont pénalisé la performance relative du portefeuille. Des signes de ralentissement économique commencent à apparaitre, donc le cuivre et les métaux de base qui poursuivent leur baisse.

### Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)

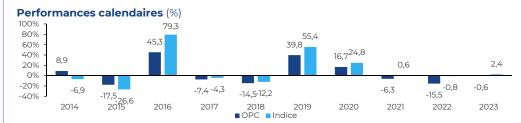


Indice: source Bloomberg

### Performances (%)

	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
OPC	-0,2	+7,8	+6,5	-4,4	+0,9	+0,2	+2,3
Indice	+1,9	-1,4	-1,8	-0,9	+8,9	+5,2	+2,4

Annualisée



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg
Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions. Les performances sont calculées en euros. Jusqu'au 13/04/2016, l'indice de référence était PHILADELPHIA GOLD & SILVER SECTOR PRICE. Puis jusqu'au 20/10/2016 PHILADELPHIA GOLD &

SILVER SECTOR NR EUR (ECB). Puis jusqu'au 11/03/2024 PHILADELPHIA GOLD & SILVER SECTOR EUR. Et depuis le 12/03/2024, MSCI ACV MATERIALS NET RETURN EUR.

Autres indicateurs de risque (pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	25,0	29,7	34,6	32,9	33,7
Volatilité de l'indice	23,3	29,3	37,7	36,8	36,5
Ratio de Sharpe	0,4	Neg	0,2	0,2	0,2
Beta	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8
Corrélation	1,0	1,0	0,9	0,8	-
Ratio d'information	1,0	-0,4	-0,5	-0,3	0
Tracking error	8,1	8,1	17,8	19,9	17,4
Max. drawdown de l'OPC	-14,8	-41,0	-43,3	-50,2	-71,7
Max. drawdown de l'indice	-18,5	-38,5	-40,5	-54,2	-79,3
Recouvrement (en jours ouvrés)	20,0	-	_	402,0	_

### Indicateur de risque



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

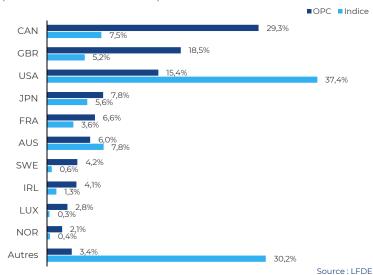
### Profil de l'OPC

VE/CA 2024	3,8
PER 2024	24,8
Rendement	2.2%

# Poche trésorerie (en % de l'actif net) 2,4% Nombre de lignes 36 Capitalisation moyenne (M€) 39 215 Capitalisation médiane (M€) 17 858 Source: LFDE

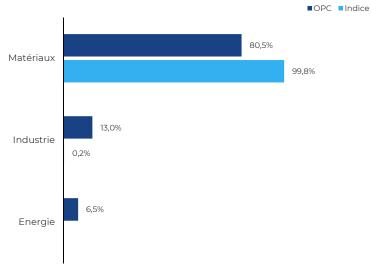
# Répartition géographique

(en % de l'actif net hors trésorerie)



# Répartition sectorielle (GICS)

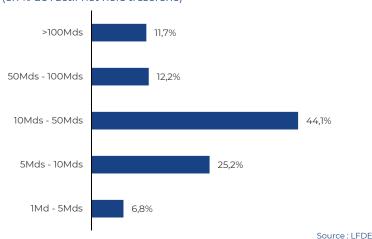
(en % de l'actif net hors trésorerie)



# Source : Bloomberg

# Répartition par taille de capitalisation (€)

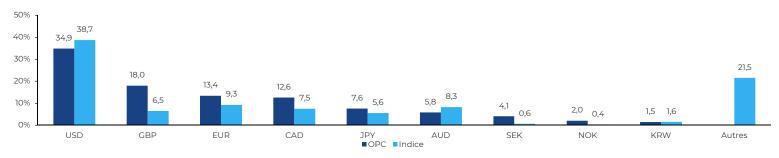
(en % de l'actif net hors trésorerie)



# **Principales positions**

Valeurs	Pays	Secteurs	En % de l'actif net		
Cameco	CAN	Energie	5,4		
Anglo American	GBR	Matériaux	5,4		
Pan American Silver	CAN	Matériaux	5,0		
Agnico Eagle Mines	CAN	Matériaux	4,5		
Rio Tinto	GBR	Matériaux	4,3		
Newmont Mining	USA	Matériaux	4,3		
Wheaton Precious Metals	CAN	Matériaux	4,1		
Air Liquide	FRA	Matériaux	4,0		
Linde	IRL	Matériaux	4,0		
Endeavour Mining	GBR	Matériaux	3,8		
Poids des 10 p	Poids des 10 premières positions : 44,8%				
			Source : LFDE		

# Répartition par devise



Source : LFDE

## Analyse de performance (mensuelle)

Top 3 contributeurs				
Valeurs	Performance	Contribution		
Agnico Eagle Mines	+16,6	+0,6		
Pan American Silver	+14,5	+0,6		
Newmont Mining	+16,3	+0,6		
Poids des 3 contributeurs : 12,7%				

Flop 3 contributeurs				
Valeurs		Performance	Contribution	
South32		-18,6	-0,7	
Cameco		-8,9	-0,5	
Eramet		-16,6	-0,5	
Poids des 3 contributeurs : 12,2%				

Source : LFDE

### Glossaire

Ratio de Sharpe

**Tracking error** 

Max. drawdown

Sensibilité

### Lexique des indicateurs de risque

Volatilité Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la

régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.

Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel.

Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée »

Si le ratio est supérieur à 1: une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ». Bêta Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence.

Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son

indice.

Ratio d'information Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.

Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une

performance moyenne éloignée de son indice de référence.

Recouvrement (en jours

Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »). ouvrés)

Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.

Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de

son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires)

Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.

Consommation Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels discrétionnaire

Consommation de base Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels

Services de Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données. communication

Pays émergents On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les

nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.

Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie

Lexique de l'analyse crédit

**Obligation « investment** grade »

Matières premières

**Duration** 

Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.

Obligation « high yield »

Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.

Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le

risque est grand.

Yield to worst Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.

Rendement (tous call exercés)

Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale

Lexique de l'analyse extra-financière

Taux de sélectivité Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.

Univers de départ Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus

Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies Score de controverse dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme

l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.

Ensemble des données brutes (source Carbon 4 Finance) permettant de calculer les différents ratios liés à l'empreintes carbone du fonds Données carbone

Ratio impact carbone : émissions de CO<sub>2</sub> économisée et émissions de CO<sub>2</sub> induites

Intensité carbone : Emissions carbones scope 1, 2 et 3 (le scope 1 représente les émissions directes, le 2 les émissions indirectes liées à l'énergie, le 3 toutes les

autres émissions indirectes)

Ratio impact carbone (CIR) Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprises (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une

économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.

Ratio intensité carbone (WACI)

Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG

# Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la lanque officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.